

L'honorable Ted McMeekin
Ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Cabinet du ministre
4^e étage, bureau 4320
Édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom de la Chambre des organismes bénévoles et communautaires d'Ottawa (COBO) au sujet des modifications apportées à la *Loi sur les personnes morales* en ce qui a trait aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes bénévoles, constitués ou non en personne morale. Nous voudrions formuler quelques observations qui alimenteront le débat en cours.

La COBO a organisé récemment, à la demande du Ministère, une consultation sur les changements qui toucheront bientôt les organismes ayant leur siège à Ottawa. L'événement, qui a accueilli un grand nombre de participants et a donné lieu à des communications instructives et à des échanges enrichissants, s'est révélé une belle occasion de rassemblement communautaire, et la Chambre a été enchantée du rôle qu'elle y a joué. Nous avons particulièrement apprécié les services d'interprétation simultanée dont ont pu bénéficier nos collègues francophones. Bon nombre des participants ont indiqué qu'ils se prononceraient sur les modifications. Par ailleurs, la Chambre souhaiterait émettre quelques commentaires, fondés non seulement sur son expérience au cours de la journée, mais aussi sur les rapports constants et soutenus qu'elle entretient avec l'ensemble des intervenants du milieu.

L'intention à l'origine du processus de consultation est des plus louables, et l'initiative du Ministère en ce sens mérite d'être saluée. Cependant, le processus ne tient pas suffisamment compte de la réalité du secteur bénévole, qui est formé à 55 p. 100 de petits organismes plus ou moins formellement structurés (dont les revenus sont inférieurs à 100 000 \$), qui sont au-delà de 45 000 en Ontario (d'après l'ENONB pour l'Ontario). Pour bon nombre de ces organismes, les ressources sont à peine suffisantes, l'expertise pertinente est minimale, le temps fait défaut et la prise de décisions éclairées fait intervenir un long processus. Avec ces considérations à l'esprit, nous faisons les suggestions suivantes.

- Le calendrier des consultations devrait prévoir des délais suffisants pour permettre aux organismes de mûrir leurs prises de position. Imposer de courts délais en supposant que les bénévoles pourront réagir rapidement revient – et cela est d'autant plus vrai durant la saison estivale – à leur dénier la possibilité de fournir une rétroaction éclairée.
- Les organismes de petite et de moyenne taille ont besoin d'un soutien et d'un encouragement considérables pour participer à ce genre de consultations. Bien souvent, ce sont précisément ces organismes, dont les ressources sont fort limitées, qui sont les plus touchés. Les organismes de cette catégorie, qui tiennent dans le milieu une place essentielle, requièrent un appui supplémentaire pour participer aux consultations et aux activités qui en découlent.

OCVO COBO

Chambre des organismes bénévoles
et communautaires d'Ottawa

- Bon nombre d'organismes bénévoles ne sont pas constitués en personne morale mais songent à le devenir ou sont susceptibles d'être sérieusement touchés par des modifications législatives. Il importe d'arriver à rejoindre également ces organismes.
- De manière générale, les acteurs du milieu, y compris les organismes de grande taille, possèdent une trop faible connaissance des sujets pointus les concernant, comme les lois régissant les personnes morales. Il serait donc extrêmement avantageux pour les organismes bénévoles de pouvoir bénéficier de renseignements sur la constitution en personne morale qui soient simples, aisément accessibles et rédigés à l'intention du grand public.

Nous espérons que ces suggestions, tout comme celles des autres parties intéressées, seront prises en considération et que l'actualisation en cours des mesures législatives permettra aux organismes bénévoles d'accroître leur vigueur et leur efficacité. Nous aimerions saisir l'occasion pour remercier le Ministère de son appui durant les consultations et pour exprimer notre désir de participer à d'ultérieures collaborations.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Kathryn Ann Hill M.S.S., M.A.

Directrice générale
Partenairesanté

Coprésidents

Chambre des organismes bénévoles et communautaires

Timothy T. Simboli Ph. D

Directeur général
Services à la famille Ottawa